

COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION SUR LES USAGES DES OUTILS NUMÉRIQUES ?

POUR LES FORMATIONS 1, 3 ET 4 :

- inscription directement sur la plateforme en ligne avec le code stage
<https://inscription.cnfpt.fr/>

POUR LA FORMATION 2 :

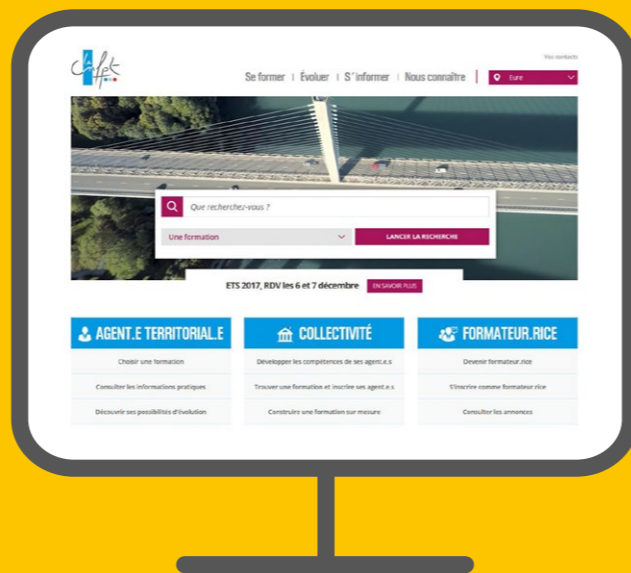
1

Passage du test de compétences bureautiques et numériques par l'agent-e sur le portail internet du CNFPT.
Le test est disponible sur www.cnfpt.fr, rubrique se former / accéder à vos espaces numériques / tests d'auto évaluation

2

Inscription sur la plateforme en ligne pour une formation suivant le niveau

COMMENT CHERCHER UNE FORMATION SUR LES USAGES DES OUTILS NUMÉRIQUES ?



RETROUVEZ SUR L'ESPACE « SE FORMER »
TOUTE L'OFFRE DE FORMATION
SUR LES USAGES DES OUTILS NUMÉRIQUES

**POUR ALLER PLUS LOIN,
REJOIGNEZ LA E-COMMUNAUTÉ « LE NUMÉRIQUE POUR TOUS »**

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
T : 01 55 27 41 35 - F : 01 55 27 41 07
WWW.CNFPT.FR

© 18 / 13032 / DP / STUDIO GRAPHIQUE CNFPT / IMPRIMERIE CNFPT - PAPIER RECYCLÉ

L'OFFRE DE FORMATION SUR LES USAGES DES OUTILS NUMÉRIQUES



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



Afin d'accompagner les agents dans l'utilisation des nouveaux outils connectés et à l'acquisition de compétences et connaissances numériques, le CNFPT propose **une offre sur les usages des outils numériques**.

Cette offre de formation se compose des stages suivants :

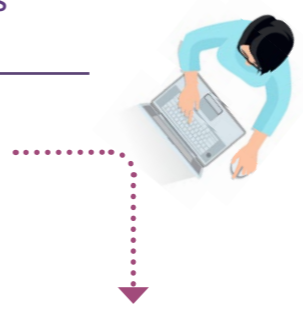
INTITULÉ		CODE STAGE
1 À la découverte des outils informatiques et numériques		SXJBA
2 Compétences bureautiques et numériques	Niveau 1 (certification PIM)	SXJBB
	Niveau 2 (certification PIX, ex B2I adulte)	SXJBC
	Niveau 3 (séminaire en ligne, certification PIX, ex C2I)	SXJBD
3 Culture et usages du numérique		SXJB1
4 Bureautique	Initiation au traitement de texte	SXHB0
	Initiation au tableur	SXHB1
	Perfectionnement au traitement de texte	SXHB2
	Perfectionnement au tableur	SXHB3

LE CNFPT ET LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DU NUMÉRIQUE S'ENGAGENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

Le CNFPT et le secrétariat d'État au Numérique se sont engagés, par la signature d'une convention de coopération en 2015, à accompagner les collectivités territoriales et leurs agents dans le développement du numérique sur les territoires et assurer la promotion de l'inclusion et de la médiation numérique.

1 LA FORMATION « DÉCOUVERTE DES OUTILS INFORMATIQUES ET NUMÉRIQUES »

Elle doit permettre à l'agent d'identifier les principaux composants périphériques et réseaux, de personnaliser et sécuriser son poste de travail, d'utiliser simplement des applications. Cette formation est construite d'après le référentiel de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.



2 L'AGENT PASSE UN « TEST DE COMPÉTENCES BUREAUTIQUES ET NUMÉRIQUES »

Ce test permet à l'agent de se positionner tant dans le domaine de la bureautique que sur les usages du numérique pour accéder à la formation.

LES FORMATIONS « COMPÉTENCES BUREAUTIQUES ET NUMÉRIQUES »

Elles sont adaptées au niveau de l'agent (niveaux 1, 2 et 3), dont les référentiels sont les suivants :

- Niveau 1 Utiliser les techniques et technologies de l'information et de la communication numérique
Certificats Passeport Internet et Multimédia (PIM)*
- Niveau 2 Maîtriser des outils bureautiques et numériques
Certification PIX, ex B2I adulte
- Niveau 3 Maîtriser des compétences d'usage des technologies numériques
Séminaire en ligne, certification PIX, ex C2I

*Certifications possibles à la demande de l'agent-e. Dans tous les cas, l'agent-e reçoit une attestation de stage.

3 LA FORMATION « CULTURE ET USAGES DU NUMÉRIQUE »

Les principaux objectifs de cette formation sont :

- Découvrir internet et le web 2.0
- Définir et citer un ou plusieurs objets connectés et applications web.
- Choisir parmi les applications proposées et adaptées pour réaliser une tâche commandée.
- Utiliser l'application et l'objet connecté pour produire la tâche collectivement.

4 LES FORMATIONS « BUREAUTIQUE »

Elles comprennent des stages d'initiation et de perfectionnement au traitement de texte et au tableur.



DES LIEUX DE FORMATION ADAPTÉS ET DES CENTRES CERTIFICATEURS

Dans le cadre des formations dédiées au numérique, des conventions ont été établies avec des espaces publics numériques (EPN) labellisés par l'agence du numérique pour :

- que l'agent puisse être certifié PIM s'il en a fait la demande ;
- mettre à disposition des salles de formation adaptées et au plus près des territoires.